



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue jeudi, le 21 février 2019 au 247, rue Principale à Sainte-Monique, à 19h15 heures.

Assiste également à la séance, madame Amélie Dugré, CPA, CA, MBA, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Sont présents :

Madame Denise Gendron	mairesse
Monsieur Vernhar Gervais	conseiller siège numéro 1
Madame Nathalie Chapdelaine	conseillère siège numéro 2
Madame Sylvie Laplante	conseillère siège numéro 3
Monsieur Michel Veilleux	conseiller siège numéro 4
Monsieur Claude Lemire	conseiller siège numéro 5
Monsieur Gilles Montembeault	conseiller siège numéro 6

Tous les membres présents forment quorum sous la présidence de madame Denise Gendron, mairesse.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance débute par un mot de bienvenue par la mairesse.

2. CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Conformément aux articles 152 et suivants du *Code municipal du Québec*, le conseil municipal, avant de procéder aux affaires relatives à cette séance, constate que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par la Loi, aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse rappelle que tous les conseillers ont reçu l'ordre du jour au moins 24 heures à l'avance. Ils déclarent l'avoir lu.

Résolution 2019-02-027

Sur proposition de monsieur Michel Veilleux, appuyé par madame Sylvie Laplante, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. CONSTATATION DU QUORUM ET DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE DU CONSEIL**



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

4. ADMINISTRATION

- A) AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT GESTION CONTRACTUELLE
- B) DÉPÔT DE PROJET – RÈGLEMENT GESTION CONTRACTUELLE
- C) AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT CONCERNANT L'IMPORTATION, L'ENTREPOSAGE ET L'ÉPANDAGE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES FERTILISANTES
- D) DÉPÔT DE PROJET – RÈGLEMENT CONCERNANT L'IMPORTATION, L'ENTREPOSAGE ET L'ÉPANDAGE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES FERTILISANTES
- E) URBANISME – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET RÈGLEMENTATION RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT – NOMINATION DES INSPECTEURS POUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MONIQUE
- F) PRÉSENTATION DES RECOMMANDATIONS DE RESTRUCTURATION DU POSTE D'INSPECTEUR MUNICIPAL TEL QUE PRÉSENTEMENT DÉFINI
- G) MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

4. ADMINISTRATION

a) AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT GESTION CONTRACTUELLE

Monsieur Gilles Montembeault, conseiller, donne avis de motion que, lors d'une séance ultérieure, il sera présenté, pour adoption, le règlement 04-2019 portant sur la gestion contractuelle afin d'encadrer les règles d'octroi des contrats de la municipalité.

b) DÉPÔT DE PROJET – RÈGLEMENT GESTION CONTRACTUELLE

*****Le point est reporté à une séance ultérieure*****

c) AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT CONCERNANT L'IMPORTATION, L'ENTREPOSAGE ET L'ÉPANDAGE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES FERTILISANTES

Monsieur Vernhar Gervais, conseiller, donne avis de motion que, lors d'une séance ultérieure, il sera présenté, pour adoption, le règlement 05-2019 portant sur l'importation, l'entreposage et l'épandage des matières résiduelles fertilisantes en milieu agricole.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

d) DÉPÔT DE PROJET – RÈGLEMENT CONCERNANT L'IMPORTATION, L'ENTREPOSAGE ET L'ÉPANDAGE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES FERTILISANTES

*****Le point est reporté à une séance ultérieure*****

e) URBANISME – AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET RÈGLEMENTATION RELATIVE À L'ENVIRONNEMENT – NOMINATION DES INSPECTEURS POUR L'ÉMISSION DES PERMIS ET CERTIFICATS POUR LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE- MONIQUE

Résolution 2019-02-028

CONSIDÉRANT les changements apportés au niveau des tâches du personnel de la Municipalité de Sainte-Monique;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Monique a confié la responsabilité pour l'émission des permis et certificats et l'application des règlements d'urbanisme et de la réglementation relative à l'environnement à la MRC de Nicolet-Yamaska (service d'inspection en bâtiment);

CONSIDÉRANT les inspecteurs nommés aux fins de l'émission des permis et certificats pour la Municipalité de Sainte-Monique;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Nathalie Chapdelaine, appuyée par monsieur Michel Veilleux et
UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

QUE le conseil municipal désigne à titre d'inspecteurs en bâtiments désignés pour l'émission des permis et certificats et pour l'application de la réglementation relative à l'environnement au nom de la Municipalité de Sainte-Monique :

Monsieur Martin Croteau
Monsieur Donald Brideau
Madame Anne-Marie Désilets
Monsieur Simon P. Lévesque
Monsieur Pascal Richard

Adoptée



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

f) PRÉSENTATION DES RECOMMANDATIONS DE RESTRUCTURATION DU POSTE D'INSPECTEUR MUNICIPAL TEL QUE PRÉSENTEMENT DÉFINI

Résolution 2019-02-029

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Monique a procédé à une étude et à une analyse approfondies de ses réalités opérationnelles;

CONSIDÉRANT QUE découlant de cette étude, des difficultés opérationnelles ont été identifiées avec le poste d'inspecteur municipal tel que défini;

CONSIDÉRANT QUE de nombreux constats ont été dégagés par l'analyse et qu'il est de l'intérêt des citoyens de la Municipalité que celle-ci agisse afin d'améliorer les opérations;

CONSIDÉRANT QU'il est important et urgent de redresser la situation et de restructurer les opérations;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Vernhar Gervais, appuyé par madame Sylvie Laplante et **UNANIMEMENT RÉSOLU** ce qui suit :

QUE la Municipalité de Sainte-Monique accepte et entérine les recommandations suivantes de l'analyse opérationnelle :

- Redonner à la Municipalité son autonomie en acquérant graduellement lors de l'année 2019, tracteur, camion, déneigeuse ainsi que tout autre équipement jugé nécessaire;
- Corriger notre dépendance envers un seul employé en confiant certaines fonctions à d'autres ressources à l'interne ou à l'externe, tout en diminuant les heures de l'employé concerné en conséquence;
- Diversifier et former les autres ressources municipales pouvant remplacer l'inspecteur municipal (inspecteur-adjoint, étudiant d'été ou via des ententes avec des municipalités voisines);

QUE la Municipalité de Sainte-Monique accepte et entérine les moyens suivants afin de suivre les recommandations énumérées ci-haut :

- Abolir le poste de l'inspecteur municipal tel qu'actuellement défini et créer un nouveau poste tenant compte des priorités



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

du conseil municipal au niveau de la rémunération, des tâches et des heures;

- Offrir ce nouveau poste à l'inspecteur actuel, monsieur Michel Leclerc, en lui offrant une période de réflexion de huit semaines;
- Dorénavant, effectuer une gestion très serrée des actifs municipaux, par le biais du projet-pilote de la MRC auquel adhère la Municipalité de Sainte-Monique (résolution 2018-12-197), en collaboration avec le comité de voirie, la directrice générale et l'inspecteur municipal;
- Initier des démarches pour l'acquisition d'équipements avec le comité de voirie et la directrice générale et ce, dès que possible.
- Faire une évaluation de l'aboutissement des recommandations et des moyens employés en décembre 2019;

Adoptée

g) MANDAT D'ACCOMPAGNEMENT PROFESSIONNEL

Résolution 2019-02-030

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Monique désire abolir le poste d'inspecteur municipal tel que défini actuellement;

CONSIDÉRANT QUE cette décision pourrait avoir un impact important sur l'employé qui a cumulé plusieurs années d'expérience au sein de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité juge qu'il est primordial d'offrir à cet employé un soutien et un accompagnement professionnel adapté à la situation;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Gilles Montembeault, appuyé par monsieur Michel Veilleux et **UNANIMEMENT RÉSOLU** ce qui suit :

MANDAT - la Municipalité de Sainte-Monique mandate monsieur Jean-Bernard Charette de la firme Concordia pour prendre en charge le dossier de l'abolition du poste d'inspecteur municipal tel que défini actuellement et pour accompagner l'employé dans ses démarches;

COÛT – la Municipalité est autorisée à dépenser un montant total maximal de **DEUX MILLE DOLLARS (2 000\$)**, réparti de la façon



No de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Monique

suivante : **MILLE DOLLARS (1 000\$)**, taxes incluses, pour le mandat d'accompagnement professionnel et un montant de **MILLE DOLLARS (1 000\$)**, taxes incluses, pour la prise en charge du dossier;

SOURCE DES FONDS – les fonds nécessaires à cette résolution seront pris à même le fonds général;

SIGNATAIRES - la municipalité autorise la directrice générale à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière et à cette résolution.

Adoptée

5. PÉRIODE DE QUESTIONS


Aucun citoyen ne se trouve dans la salle, le point est fermé.


6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution 2019-02-031

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de madame Nathalie Chapdelaine, la séance est levée à 19h42.


Adoptée


Denise Gendron
Mairesse


Amélie Dugré, CPA, CA, MBA
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

La Mairesse est en accord avec le contenu des résolutions précitées et n'exerce pas son droit de veto.

Par sa signature, la mairesse scelle et exécute toutes et chacune des résolutions et règlements inscrits dans le présent procès-verbal.


Denise Gendron
Mairesse